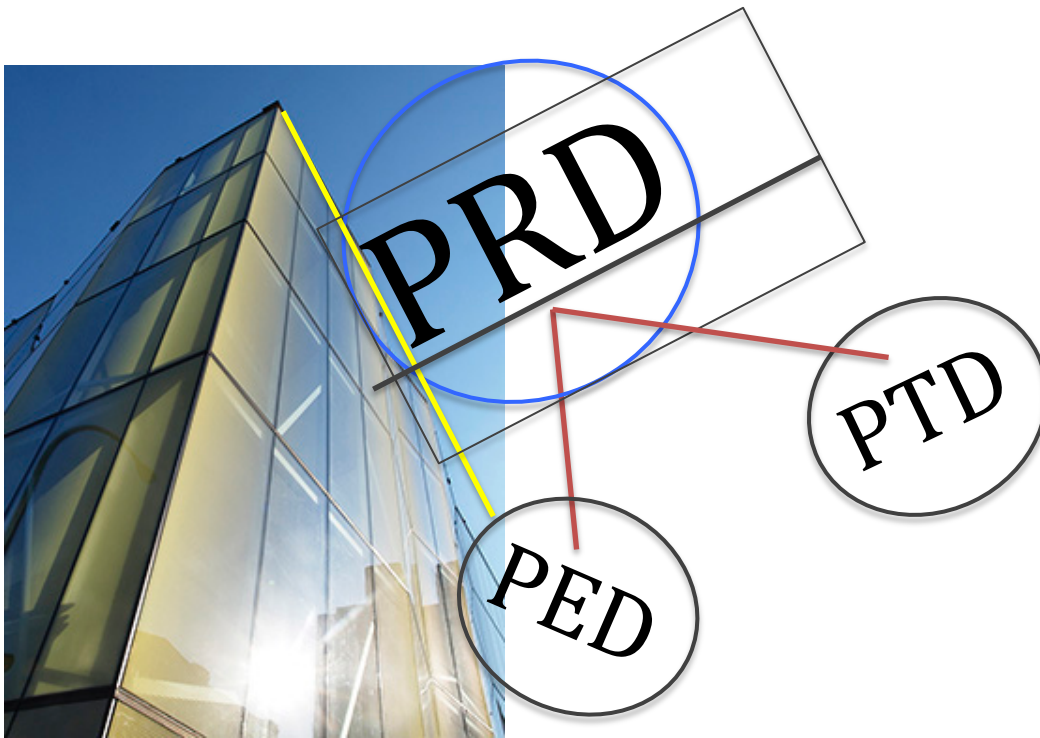


# Programme de doctorat en psychologie de l'Université du Québec à Montréal



## Politique d'encadrement du projet de recherche doctorale (PRD)

(pour les étudiant.e.s admis.e.s depuis septembre 2014)

Version adoptée Octobre 2020

## Contenu du présent document

1. Introduction.....	3
2. Qu'est-ce que le PRD ?.....	4
a. PED vs PTD (Essai doctoral VS Thèse).....	5
b. Fonctions du PRD .....	5
3. Le cheminement type du PRD et de l'examen doctoral.....	6
a. La première année:.....	6
b. La deuxième année :.....	7
c. La troisième année :.....	7
d. Sanctions .....	7
4. Description du séminaire lié à l'essai ou à la thèse et de l'examen doctoral .....	8
a. PSY8331 - Séminaire lié à l'essai ou à la thèse .....	8
i. Déroulement du séminaire PSY8331 .....	8
ii. Diversité des cours offerts et procédures d'inscription.....	9
b. PSY8331 - Examen doctoral .....	9
c. Demande d'évaluation éthique du PRD.....	10
5. Responsabilité des membres du comité d'évaluation et de l'étudiant.e .....	10
a. Rôle de la personne responsable du séminaire .....	11
b. Rôle de la direction de recherche.....	11
c. Rôle de la troisième personne correctrice .....	11
d. Rôle de l'étudiant.e.....	12
e. Double rôle (responsable du séminaire et direction de recherche).....	12
6. Difficultés liées à l'avancement du PRD et processus de conciliation .....	13
7. Contenu du document PRD .....	13
<b>a. Contenu du PRD .....</b>	<b>13</b>
<b>b. Éléments concrets du PRD.....</b>	<b>14</b>
<b>c. Plan sommaire du PRD (à titre d'exemple) .....</b>	<b>15</b>
<b>d. Présentation formelle du PRD .....</b>	<b>19</b>
Annexe A.....	20
Principes directeurs de l'essai de Psy.D. à l'UQAM.....	20
<b>a. Principe général du doctorat Psy.D. de l'UQAM .....</b>	<b>21</b>
<b>b. Principes généraux de l'essai de Psy.D.....</b>	<b>21</b>

<b>c. Principes secondaires et explicatifs</b> .....	21
<b>d. Exemples d'essais de Psy.D. acceptables</b> .....	23
Annexe B .....	24
Formulaire d'évaluation du projet de recherche doctorale .....	24
Annexe C .....	26
Formulaire d'évaluation du PRD.....	26
Annexe D.....	29
Formulaire synthèse des évaluations du manuscrit du PRD .....	29
Annexe E .....	32
Formulaire synthèse de l'examen doctoral.....	32
Annexe F.....	34
Formulaire d'autorisation pour inscription au premier internat .....	34

## 1. Introduction<sup>1</sup>

Depuis l'automne 2003, le département de psychologie de l'UQAM propose trois profils de doctorat : Psy.D., Ph.D. et Ph.D./Psy.D. Les trois profils nécessitent la production d'une recherche aboutissant à un rapport écrit sous forme d'un essai de 18 crédits pour le profil de Psy.D. et d'une thèse de 48 crédits pour le Ph.D. et le Ph.D./Psy.D. Ces trois profils visent l'obtention du doctorat à partir d'un diplôme de premier cycle dans une démarche intégrée et continue d'activités de recherche, de formation académique et d'intervention.

**(3091) Profil recherche (Ph.D.) :** Ce profil est destiné aux personnes qui désirent faire une carrière en recherche, en psychologie ou dans un domaine connexe. Il fournit les bases méthodologiques et théoriques nécessaires pour planifier et entreprendre une démarche qui est à la fine pointe des recherches dans le domaine de spécialisation choisi par l'étudiant ou l'étudiante. Ce programme ne donne pas accès à une accréditation professionnelle par L'Ordre des psychologues du Québec.

**(3191) Profil professionnel (Psy.D.) :** Ce profil offre une formation professionnelle axée sur les deux dimensions de l'évaluation et de l'intervention psychologiques. Il permet l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques dans un des domaines de spécialisation offerts au département. Ce profil conduit à l'accréditation professionnelle par l'Ordre des psychologues du Québec.

**(3291) Profil Scientifique-professionnel (profil combiné Psy.D./Ph.D.) :** Ce profil est destiné aux personnes qui désirent faire une carrière en recherche et qui veulent combiner l'acquisition des habiletés de recherche avec celles de l'intervention. Il fournit les bases méthodologiques et théoriques nécessaires pour planifier et entreprendre une démarche qui est à la fine pointe des recherches dans le domaine de spécialisation choisi par l'étudiant ou l'étudiante et donne en même temps les bases conceptuelles et l'encadrement pratique nécessaires à l'intervention psychologique. Ce profil conduit à l'accréditation professionnelle par l'Ordre des psychologues du Québec.

### Séminaire lié à la recherche

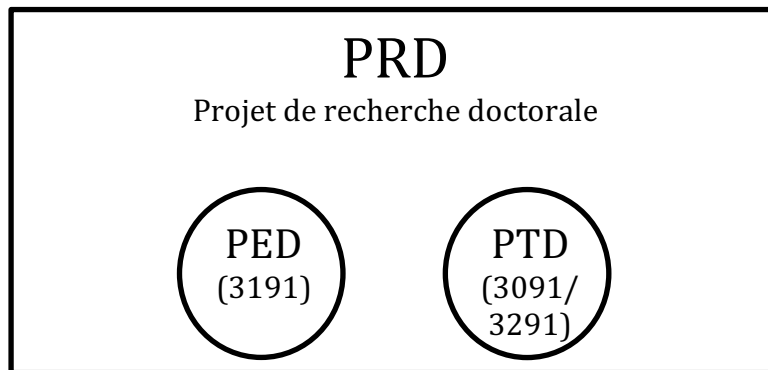
Les trois profils de formation nécessitent la réussite du séminaire aboutissant au dépôt du projet final de recherche doctorale (PRD) et à l'examen doctoral.

- PSY 8331 : Séminaire lié à l'essai ou la thèse (cours-année)  
Premier trimestre : Rédaction et dépôt du PRD  
Deuxième trimestre : Intégration des corrections et examen doctoral

Afin de bien distinguer les documents à réaliser selon les profils de formation, lorsque nécessaire, nous parlerons du « projet d'essai doctoral » (PED) dans le cas du profil 3191, et du « projet de thèse doctorale » (PTD) dans le cas des profils 3091 et 3291.

---

<sup>1</sup> Des efforts ont été faits pour que ce document reflète les suggestions de la politique de féminisation des textes informatifs de l'UQAM. Dans le cas où certains termes n'auraient pas été féminisés, les lecteurs comprendront que comme à l'habitude dans de tels textes, le masculin inclut le féminin sans que cela n'implique aucune intention autre que grammaticale.



## 2. Qu'est-ce que le PRD ?

L'une des étapes importantes du programme d'études de cycles supérieurs en psychologie de l'UQAM consiste à rédiger, soumettre et faire approuver un PRD. Le PRD se définit comme suit :

*Le PRD est un document différent de la thèse qui a pour objectif de préciser le cadre théorique, les objectifs et la méthode de l'étude (ou études) qui sera réalisée comme essai ou thèse de doctorat en psychologie. L'élaboration du document sera faite de manière soutenue, mais non exhaustive, car il s'agit en fait d'annoncer les grandes lignes du projet de recherche à venir. Il faut garder en mémoire que le PRD demeure la proposition d'un « Projet de recherche doctorale ». Ainsi, un PED devrait faire entre 20 et 25 pages, et un PTD devrait faire entre 30 et 35 pages (annexes et références exclues).*

Le Règlement #8 de l'UQAM ne définit pas le PRD. Il revient à chacun des programmes de cycles supérieurs d'en définir les normes. Par l'instauration du PRD dans le parcours des étudiant.e.s au doctorat, le département de psychologie de l'UQAM souhaite assurer l'atteinte des objectifs suivants :

- que le séminaire soit suivi à l'intérieur des trois premières années qui suivent l'admission au programme (au plus tard à l'automne de la troisième année);
- que le PRD présente une certaine uniformité, tant au plan de l'ampleur du projet à réaliser (PED ou PTD) qu'au plan de ses qualités méthodologiques;
- que le PRD soit déposé (après l'examen doctoral) puis évalué, si nécessaire, pour l'obtention de la certification éthique préalablement à la collecte des données. Quand il

### Important :

- **La date limite d'inscription au séminaire débutant à l'automne de chaque année est le 1<sup>er</sup> juin précédent (Voir plan de cours).**
- **Dans le cas des profils (3191 et 3291), l'étudiant ou l'étudiante doit avoir déposé la version approuvée de son PRD par le ou la professeur.e du PSY8331 et de sa direction de recherche (version qui sera envoyée au troisième évaluateur.trice) avant de pouvoir s'inscrire au stage d'évaluation PSY-843X (CSP ou autre).**

s'agit d'utilisation de données secondaires, le certificat éthique doit être obtenu avant de débiter toute forme d'analyse

#### a. PED vs PTD (Essai doctoral VS Thèse)

Le règlement général #8 de l'UQAM (version du 23 Juin 2020) décrit la thèse ainsi :

*La thèse est un exposé écrit issu d'une recherche, d'une création ou d'une intervention originale, apportant **une contribution significative (avancement des connaissances ou nouvelles applications)** à la problématique d'un domaine de savoirs et d'activités et démontrant que son auteure, auteur a acquis la compétence et les attributs requis pour l'obtention d'un doctorat. (1.6.2.5)*

Dans le cas de l'essai doctoral:

*L'essai doctoral est un exposé écrit **de moindre envergure que la thèse**, faisant état des résultats d'un travail de recherche, de création ou d'intervention et constituant un élément essentiel d'un programme de doctorat. Il doit apporter une **contribution originale et significative à l'avancement des connaissances** dans un domaine particulier. Il doit être le résultat du travail d'une seule personne. (1.6.2.2.1)*

L'essai (Psy.D.) et la thèse (Ph.D ou Ph.D./Psy.D) sont des exposés écrits provenant de la production d'une recherche (qu'elle soit clinique, appliquée, théorique ou sous quelque autre modèle pertinent à la formation professionnelle de l'étudiant). Avec la réalisation d'un **essai**, une personne devrait pouvoir démontrer qu'elle a la formation, les acquis et les capacités lui permettant de faire évoluer son domaine en y apportant une contribution originale et significative à l'avancement des connaissances. En revanche, la **thèse** devrait constituer, en soi, un apport nouveau et significatif, contribuant de façon substantielle à l'avancement des connaissances et témoignant de la capacité de l'étudiant à mener un travail de recherche autonome dans ce domaine. La définition du terme « recherche » ne doit pas être confondue avec une méthode particulière de recherche. Elle peut donc permettre au doctorant d'acquérir la maîtrise d'instruments méthodologiques ou encore la maîtrise des aspects conceptuels qui pourront lui être utiles dans la pratique professionnelle et scientifique de la psychologie.

Ainsi, l'ampleur du projet sera déterminée par le profil de cheminement doctoral. Le PRD (PED ou PTD) sera soutenu devant un comité d'évaluation.

À l'annexe 1, vous trouverez des précisions (balises et exemples) concernant l'essai doctoral.

#### b. Fonctions du PRD

Le PRD constitue un **engagement** entre l'étudiant.e et le département. D'une part, une fois approuvé, il garantit à l'étudiant.e que sa recherche :

- i. atteint les critères de contribution au domaine, tels que décrits dans les définitions d'un essai ou d'une thèse (voir la section précédente);
- ii. a une ampleur qui respecte les exigences du diplôme correspondant (18 crédits pour un essai; 48 crédits pour une thèse);
- iii. remplit les exigences méthodologiques et éthiques en vigueur à ce moment;
- iv. est techniquement et financièrement faisable.

Ainsi, il garantit à l'étudiant.e que sa recherche, si elle est réalisée en respect du projet présenté, ne pourra pas être refusée au moment du dépôt final pour des motifs reliés aux points (a) à (d) qui auront fait l'objet d'une approbation officielle grâce au PRD.

### 3. Le cheminement type du PRD et de l'examen doctoral

Il est fortement suggéré de suivre le séminaire sectoriel dès la première année d'étude; et pour pouvoir faire le stage d'évaluation, les cours « Processus psychologique et évaluation (PSY-713x) » et « Déontologie en psychologie (PSY-8412) » doivent avoir été suivis. Certaines personnes peuvent suivre un cheminement différent si, par exemple, elles ont obtenu des équivalences ou si certains cours ont été faits à titre d'étudiant libre. L'étudiant.e admis.e au profil scientifique-professionnel doit s'entendre avec sa direction de thèse (parfois mentionnée sous le titre « superviseur.e de thèse » dans certains documents de l'Université du Québec) quant au choix des 3 cours d'analyse de données et/ou de méthodes de recherche dès sa première session d'inscription au programme.

#### a. La première année:

En collaboration étroite avec la direction de l'essai ou de la thèse : établissement du sujet de recherche, établissement d'un plan de lectures, lectures concernant la théorie pertinente, lectures concernant la méthodologie, élaboration des questions et/ou hypothèses de recherche, choix d'une méthode de recherche pertinente. L'étudiant.e profite de la première année ou, dans certains cas, de sa deuxième année, de son parcours pour préparer une première version complète du PRD. **D'ailleurs, il est fortement recommandé d'avoir une esquisse presque complète du PRD avant de s'inscrire au séminaire PSY8331 : séminaire lié à l'essai ou à la thèse.**

En plus de l'avancement du PRD, l'étudiant.e, en accord avec le règlement # 8 de l'UQAM, doit déposer le formulaire « Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-105b) » au secrétariat des cycles supérieurs, avant la fin de la première année, afin de rendre officiel le nom de sa direction de recherche et du titre du projet de recherche à venir (même si ce n'est que provisoire, le titre pourra être modifié par la suite, avec le même formulaire).

#### Procédure à suivre :

1. Compléter le formulaire SDU-105b (Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs, disponible au secrétariat des études de cycles supérieurs), lequel sert à identifier la direction de l'essai ou de thèse de l'étudiant.e et son sujet d'essai ou de thèse. L'étudiant.e s'entend préalablement avec sa direction d'essai ou de thèse sur le texte précis qui sera placé dans la section 2 du formulaire pour circonscrire le sujet de l'essai ou de la thèse.
2. Faire signer le formulaire SDU-105b par la direction ou codirection d'essai ou de thèse, puis le remettre au secrétariat des études de cycles supérieurs avant l'échéance prévue.

Inscription au séminaire PSY-8331 au plus tard le 1<sup>er</sup> juin précédent l'automne du début du séminaire concerné, si l'état d'avancement du PRD le permet. À discuter avec la direction de l'essai ou de thèse.

b. La deuxième année :

Réalisation des activités associées au PSY-8331 incluant le dépôt du PRD et l'examen doctoral. L'étudiant.e peut également amorcer la demande d'évaluation éthique de son projet de recherche suite au succès de son examen doctoral.

Advenant le cas où l'étudiant.e ne serait pas inscrit.e au séminaire lié à l'essai ou à la thèse, la poursuite des activités de recherche est recommandée, l'inscription étant obligatoire à la fin de la deuxième année. Il est donc crucial que l'étudiant soit avancé dans son cheminement de recherche avant cette échéance.

c. La troisième année :

**Si ce n'est déjà fait lors de la deuxième année, l'étudiant.e doit s'inscrire au séminaire lié à l'essai ou à la thèse, le PSY8331 au plus tard le 1<sup>er</sup> juin précédant la session d'automne de la troisième année.** Le séminaire (PSY8331) vise à encadrer l'étudiant dans la rédaction du PRD, dans l'organisation de son examen doctoral. Il ou elle rédige sa demande d'approbation éthique du projet (si nécessaire). Ce séminaire doit être suivi **au plus tard** à la session d'automne de la troisième année, sans quoi l'étudiant.e inscrit.e aux profils (3191 et 3291) ne pourra s'inscrire au Stage d'évaluation PSY-843X (CSP ou autre). L'étudiant.e devrait idéalement arriver au séminaire PSY 8331 avec un premier jet de son projet, ayant déjà défini avec sa direction d'essai ou de thèse, la problématique, les questions et/ou hypothèses de recherche, les grandes lignes de la méthode de recherche utilisée, etc. Le PRD doit être déposé et évalué durant ce séminaire. L'évaluation du PRD est faite conjointement par la personne responsable du séminaire, par la direction d'essai ou de thèse de l'étudiant et par un.e autre professeur.e universitaire (troisième personne correctrice), choisi par entente entre l'étudiant.e et sa direction de recherche. La direction de recherche est cependant responsable de communiquer avec la personne choisie pour solliciter sa collaboration.

d. Sanctions

- Le séminaire doit être **suivi à l'intérieur des trois premières années** qui suivent l'admission au programme (au plus tard à l'automne de la troisième année); Faute de quoi l'étudiant.e se verra émettre un **avis d'application d'exigences particulières dans la poursuite des études (mise en probation) pouvant mener à l'exclusion du programme**, tel que prévu par le règlement #8 article 10.3.1.4 et 10.3.4 a)
- Tel que précisé précédemment, dans le cas des étudiant.e.s inscrit.e.s aux profils (3191 et 3291), **l'inscription au Stage d'évaluation PSY-843X (CSP ou autre) est conditionnelle au dépôt de la version approuvée de son PRD par le ou la professeur.e du PSY8331 et de sa direction de recherche (version qui sera envoyée au troisième évaluateur.trice).**

#### 4. Description du séminaire lié à l'essai ou à la thèse et de l'examen doctoral

##### a. PSY8331 - Séminaire lié à l'essai ou à la thèse

Ce cours-année vise à aider l'étudiant.e à peaufiner et déposer le document final de son projet de recherche pour examen par le comité d'évaluation du PRD (projet d'essai doctoral (PED) ou projet de thèse (PTD)). Dès l'amorce de ce séminaire, l'étudiant.e devrait idéalement avoir une ébauche assez complète de son PRD.

Le séminaire permet à l'étudiant.e et à sa direction d'essai ou de thèse d'obtenir l'avis de professeur.e.s qui ont une expertise ou un point de vue différent sur la question de recherche. Ainsi, ce séminaire offre la possibilité, avant de finaliser le projet, d'améliorer le plan de recherche ou encore d'envisager des critiques futures afin de les prendre en considération. Le séminaire permet donc à l'étudiant.e d'apporter les correctifs nécessaires, en étant soutenu par trois professeurs (la direction de recherche, la personne responsable du séminaire et la troisième personne correctrice). De plus, l'étudiant.e profite des commentaires des autres étudiant.e.s du cours pour bonifier son projet.

Le séminaire PSY8331 offre de nombreux avantages. Il a, entre autres, pour objectifs :

- L'amélioration du projet de recherche;
- Éviter certains écueils inhérents à la recherche doctorale et à la recherche en général;
- Obtenir l'avis d'experts;
- Favoriser le maintien d'une discipline de travail.

##### i. Déroulement du séminaire PSY8331

Au plus tard à la fin du trimestre d'automne, l'étudiant.e doit soumettre son PRD à la personne responsable du PSY8331, qui le transmettra aux membres du comité d'évaluation.

Ce document doit contenir 1) la problématique, 2) les objectifs 3) les questions et/ou hypothèses de recherche, 3) la ou les méthodes retenues 4) la planification de l'analyse des données, 5) les considérations éthiques et 6) l'échéancier prévu (étapes qui seront réalisées, trimestre par trimestre). Voir la section 7 pour plus de détails sur le contenu du PRD.

Une fois l'évaluation effectuée par chacun des membres du comité d'évaluation (délai d'un mois maximum, suite à la soumission du PRD), la personne responsable du séminaire réalise la synthèse de ces évaluations et transmet à l'étudiant.e un résumé des commentaires, suggestions et recommandations. Cette évaluation devra également mentionner la recommandation générale du comité, soit :

- la tenue de l'examen doctoral sans modification au projet;
- la tenue de l'examen doctoral avec corrections mineures au projet;
- la révision majeure du projet avant la tenue de l'examen doctoral.

En cas de demande de révisions, mineures ou majeures, l'étudiant.e, en accord avec la direction de recherche, doit présenter une version améliorée à la personne responsable du séminaire, pour évaluation par le comité. L'étudiant.e devra également montrer comment il/elle a tenu compte des

commentaires, suggestions, recommandations de son comité de projet lors de l'évaluation de celui-ci; tracer le bilan des modifications effectuées ou, le cas échéant, justifier l'absence de modifications.

#### ii. Diversité des cours offerts et procédures d'inscription

Chaque semestre d'automne, la direction des cycles supérieurs offre aux étudiants plusieurs groupes cours, ces derniers sont offerts afin de couvrir le plus large éventail possible de méthodes de recherche. Ainsi, le choix de l'étudiant.e ne devrait pas se réaliser en fonction de la section d'appartenance (psychodynamique, neuropsychologie, communautaire, etc.), mais bien en fonction de la méthode la mieux adaptée au projet de recherche envisagée.

Au moment de l'inscription, un tableau décrivant les méthodes (quantitatives, qualitatives ou mixtes) ainsi que les types de recherches (études cliniques, systèmes et organisations, recherches participatives etc.) que la personne responsable du groupe cours supervise, sera disponible sur le site web du département.

Les demandes d'inscriptions seront reçues par la direction des cycles supérieurs, qui fera la répartition des étudiants dans les différents groupes en tentant, autant que possible, de les mettre dans le groupe de leur choix. Toutefois, pour des raisons administratives et logistiques, certains.es étudiants.es se verront assigner un groupe différent de celui qu'ils désiraient avoir, mais qui répond aux besoins de leurs projets.

#### b. PSY8331 - Examen doctoral

Une fois que les dernières modifications demandées par le comité d'évaluation du PRD sont complétées par l'étudiant.e et vérifiées comme étant conformes par la personne responsable du cours PSY8331, cette dernière organise la tenue de l'examen doctoral.

**NOTE IMPORTANTE : le cours est un cours année. Donc l'examen doctoral doit avoir lieu avant la fin du trimestre d'hiver de l'année académique, sinon le cours sera sanctionné par un échec. Toutefois, la personne responsable du cours PSY8331 peut décider d'octroyer un # à la fin de l'hiver (période de grâce : délai autorisé pour la remise du résultat) si l'impossibilité de faire l'examen à temps est due à des difficultés logistiques ou des empêchements causés par les horaires des membres du comité d'évaluation ou encore si une entente spéciale a été prise avec la direction de l'étudiant(e), et seulement quand le retard accusé n'est pas dû à un manque d'assiduité de l'étudiant(e). Les raisons qui justifient le # seront alors versées au dossier de l'étudiant(e). L'examen doctoral se tiendra alors, au plus tard, à la fin de la session d'automne de l'année suivante et le # doit être transformé en S ou E. Par exemple si le cours est pris à l'automne 202X et qu'un # a été accordé, l'examen doctoral doit se faire au plus tard durant la session d'automne 202X+1. Il appartient à l'étudiant.e d'avoir remis une version valide dans le délai imparti, tout en respectant le délai de correction auquel les membres du comité d'évaluation ont droit.**

L'examen doctoral consiste en la présentation du projet devant le comité d'évaluation. C'est aussi une activité pédagogique au cours de laquelle l'étudiant.e, doit faire preuve d'une connaissance approfondie de son domaine de spécialisation et de connaissances adéquates dans les domaines connexes. Le règlement #8 de l'UQAM précise que la nature de cet examen et les modalités d'évaluation sont définies par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE).

### *Déroulement et composition du comité d'évaluation*

Le comité d'évaluation de l'examen doctoral est composé des membres ayant évalué le PRD, soit la personne responsable du séminaire, la direction de thèse, la co-direction s'il y a lieu, et la troisième personne correctrice. La personne responsable du séminaire PSY8331 préside le comité d'évaluation. Elle convoque le comité d'évaluation, fixe les dates de l'examen doctoral. Elle anime la soutenance et les échanges entre les membres du comité d'évaluation et l'étudiant.e.

Lors de l'examen doctoral, l'étudiant.e dispose d'une période de 20 minutes pour présenter son projet, sous forme d'exposé oral. Par la suite, les membres du comité d'évaluation disposent d'une période pour formuler leurs questions à l'étudiant.e, lui demander des précisions sur son projet et lui faire des suggestions. À la fin, le comité d'évaluation se réunit à huis clos et procède à l'évaluation de l'examen oral. Cette évaluation peut entraîner la formulation de recommandations et modifications au projet. L'étudiant.e devra les intégrer dans la version finale qui sera approuvée par la personne responsable du séminaire et la direction de recherche seulement. Le formulaire d'évaluation des examens oraux, disponible à l'annexe 5 du présent document, est aussi disponible au secrétariat de psychologie. Ce formulaire devra être complété et remis au secrétariat par la personne responsable, en plus de la dernière version du PRD, celle-ci étant déposée au dossier de l'étudiant.e.

#### c. Demande d'évaluation éthique du PRD

Suite au dépôt et l'acceptation du PRD par le comité d'évaluation et la réussite de son examen doctoral, l'étudiant.e pourra procéder à l'étape de demande d'évaluation éthique du projet par le *Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains* (CERPÉ). L'étudiant.e est invité à consulter le site web de ce comité afin de connaître les procédures à suivre et les documents à remplir.

<https://cerpe.uqam.ca/>

Veillez prendre note que si votre projet de recherche se réalise en partenariat avec des institutions (c.-à-d. : Hôpitaux, CJM-IU, etc.), certains d'entre eux exigent une évaluation du projet de recherche par leur propre comité à l'éthique. Dans ces cas précis, après avoir obtenu le certificat de ladite institution, ce certificat et tous les documents et la correspondance devront être déposés au CERPÉ qui en prendra connaissance et émettra à son tour le certificat sans autre évaluation.

## **5. Responsabilité des membres du comité d'évaluation et de l'étudiant.e**

Le comité d'évaluation du PRD est composé de la direction de recherche (codirection s'il y a lieu), de la personne responsable du cours-année (PSY-8331) et d'un.e autre professeur.e choisi.e en entente avec la direction de thèse. La personne responsable du cours PSY8311 et la direction de recherche sont responsables de la supervision et accompagnent ainsi l'étudiant.e dans la réalisation finale du PRD. La troisième personne correctrice se joint au comité lorsque la dernière version du

PRD est complétée et transmise à la personne responsable du cours-année. **Les trois professeur.e.s du comité en question ont pour tâche l'évaluation du PRD**

**Important**

**Au moment du dépôt de la version approuvée du PRD, à la fin de la session d'automne, les membres du comité ont un mois pour lire et évaluer le PRD et remettre leur évaluation à la personne responsable du cours. Celle-ci en fait la synthèse et communique le résultat à l'étudiant.e.**

Note : Les trois professeur.e.s du comité PRD peuvent siéger comme membre de jury pour la thèse ou l'essai.

a. Rôle de la personne responsable du séminaire

La personne responsable du séminaire gère le processus de rédaction, d'évaluation du PRD et l'examen doctoral, dans l'objectif que ces deux activités académiques soient complétées à la fin du trimestre d'hiver, **sauf exception** (voir note importante au **paragraphe 4.b plus haut**). Ainsi, ce/cette professeur.e soutient l'autonomie des étudiant.e.s dans la rédaction, le dépôt et la soutenance de leur projet de recherche doctoral et exerce un rôle de bienveillance, afin de s'assurer que les exigences du département de psychologie soient respectées. Cette personne préside également le comité d'évaluation lors de l'examen doctoral. Afin de jouer son rôle, la personne responsable du séminaire évalue et fournit une rétroaction sur le projet, transmet le PRD au comité après le dépôt officiel par l'étudiant.e. Elle collige les évaluations après l'obtention de la rétroaction par l'ensemble des membres du comité d'évaluation et les transmet à l'étudiant.e (direction de recherche en copie conforme) en l'informant de sa recommandation et des attentes à son endroit. Elle reçoit la version amendée et vérifie si les modifications apportées sont conformes aux demandes des évaluateurs. La personne responsable du séminaire convie le comité d'évaluation et l'étudiant.e à l'examen doctoral, puis anime son déroulement. Elle remplit ensuite le formulaire de synthèse du PSY8331- Examen doctoral qui se trouve à l'annexe 3, qu'elle transmet ensuite à la direction du programme ainsi que la copie finale du PRD.

La personne responsable du cours-année indique à l'issue de la soutenance un résultat de succès ou d'échec.

b. Rôle de la direction de recherche

La direction de recherche de l'étudiant.e est responsable de l'encadrement et du soutien à la recherche de ce dernier. Elle accompagne l'étudiant.e dans la rédaction, ainsi que dans la révision du projet le cas échéant, selon les modalités convenues. La direction de recherche a pour rôle de trouver une troisième personne correctrice au projet et d'en informer la personne responsable du séminaire au début du trimestre d'automne. Il/elle est également membre du comité et doit donc effectuer l'évaluation du projet avec diligence au même titre que les autres membres du comité. Il/elle évalue également l'examen oral.

c. Rôle de la troisième personne correctrice

La troisième personne correctrice est choisie par entente entre la direction de recherche et l'étudiant.e. Elle peut être un.e professeur.e régulier.ère ou un.e professeur.e associé.e du département de psychologie de l'UQAM ou un membre externe (professeur.e, chercheur.e,

expert.e). Si la troisième personne correctrice n'est pas affiliée au département ou n'a pas un privilège de recherche (e.g. médecin spécialiste non chercheur, intervenant de terrain non chercheur, expert non chercheur etc.) elle doit être approuvée par le SCAE<sup>2</sup> en raison de son expertise et de sa formation telles que démontrées dans son CV. La troisième personne correctrice se joint au comité lorsque la version approuvée du PRD, par la personne responsable du cours et la direction de recherche, est déposée à la fin de la session d'automne. Elle doit évaluer le PRD en fonction des critères établis par le département et, pour ce faire, a recours au formulaire que nous retrouvons à l'annexe 3. Cette personne participe et évalue également l'examen doctoral. Cette personne (interne ou externe au département de psychologie) n'est présente que pour l'évaluation du PRD et lors de l'examen doctoral. Néanmoins, elle pourra également par la suite être invitée à prendre part au jury pour l'évaluation de l'essai ou de la thèse, car sa présence à titre de troisième personne correctrice au comité du PRD et à l'examen doctoral ne correspond pas au libellé du « comité d'encadrement » tel que l'entend le règlement #8 de l'UQAM. Attention, il est impératif de considérer qu'un professeur associé de l'UQAM (toute l'université et non seulement le département) ne pourra en aucun cas se voir attribuer le rôle d'examineur externe au sein du jury **lors de la soutenance** de l'essai ou de la thèse.

Note : En vertu des articles 8.3.2.1.1 et A5.9.1 du règlement 8 de l'UQAM (règlement des études de cycle supérieur) « *Les membres du jury ne doivent pas être en conflit d'intérêts entre eux ou avec l'étudiante, l'étudiant.* ». Ces mêmes exigences s'appliquent au PRD.

#### d. Rôle de l'étudiant.e

L'étudiant.e doit assister aux séances du séminaire en classe et aux rencontres qui lui sont proposées. Il/elle doit respecter les délais qui lui sont communiqués pour chacun des jalons du processus. De plus, il/elle doit informer sa direction de recherche de ses attentes quant au processus et de l'évolution de son projet. Il/elle doit également convenir avec sa direction de recherche du meilleur moyen d'obtenir de la rétroaction au cours du processus. L'étudiant.e doit déposer officiellement son PRD à la fin du trimestre d'automne à la personne responsable du séminaire. Ce dépôt doit préalablement avoir été soumis par l'étudiant à sa direction de thèse et approuvé par celle-ci. Suite à la réception des recommandations et demandes de corrections issue des évaluations, l'étudiant.e aura un mois pour réviser son document et le soumettre à nouveau. Normalement, l'examen doctoral pourra avoir lieu après cette révision. L'Étudiant.e devra fournir ses disponibilités à la personne responsable du séminaire afin qu'elle puisse organiser la tenue de l'examen doctoral. .

#### e. Double rôle (responsable du séminaire et direction de recherche)

En aucun cas, sauf situation exceptionnelle approuvée par le SCAE, la direction de recherche ne peut jouer un double rôle, soit d'être à la fois direction de recherche et responsable du séminaire PSY8331. Au moment de l'inscription à ce dernier, l'étudiant.e dans une telle situation sera invité.e à s'inscrire à un autre groupe-cours couvrant la même méthode de recherche, si applicable. Il faut préciser que les groupes-cours ne sont pas réalisés en fonction des sections du département de psychologie, mais bien en fonction d'offrir une diversité d'approches méthodologiques. Si l'inscription à un autre groupe-cours n'est pas envisageable, la direction/responsable du cours devra recruter non pas un, mais deux professeur.e.s – évaluateurs/trices en entente avec l'étudiant.e.

---

<sup>2</sup> SCAE (Sous-comité d'admission et d'évaluation),

## 6. Difficultés liées à l'avancement du PRD et processus de conciliation

En cas de recommandations contradictoires des membres du comité d'évaluation du PRD (projet accepté, corrections mineures, corrections majeures), suite au dépôt d'une troisième version amendée (version lue et corrigée par les 3 membres du comité d'évaluation) du PRD, les membres du comité ou encore l'étudiant.e, sont invités à aviser le président du SCAE afin que ce dernier les convoque (membres du comité d'évaluation) pour une rencontre de conciliation. L'objectif de cette conciliation sera alors d'en arriver à une décision unanime et ce afin de ne pas retarder l'avancement du projet de recherche de l'étudiant.e. Advenant l'impossibilité pour les membres du comité d'évaluation d'en arriver à une telle décision, le président du SCAE applique les règles suivantes (inspirées du règlement #8 en ce qui a trait processus de conciliation lors de recommandations contradictoires (article 8.3.2.1.5.2)), soit :

- a. Si la moitié ou plus du comité d'évaluation recommandent le retour du PRD pour corrections mineures ou majeures, l'étudiant.e a l'obligation de faire ces corrections, tout en respectant le délai imparti.
- b. Si un.e évaluateur/trice maintient son évaluation du type « modifications majeures du PRD », alors que les autres l'acceptent dans la forme présentée et recommandent le passage à l'examen doctoral, le président du SCAE peut recommander la constitution d'un nouveau comité pour l'évaluation du projet de recherche.

## 7. Contenu du document PRD

### a. Contenu du PRD

Cette première étape se subdivise elle-même en trois sous-étapes : (1) l'identification d'un sujet de recherche spécifique; (2) la formulation de questions et/ou d'hypothèses de recherche; (3) le choix d'une méthode de collecte et d'analyse des données. Le texte ci-dessous ne sert qu'à tracer les grandes lignes.

#### **Identification du sujet**

Il est important de distinguer le domaine de recherche du sujet de recherche : ce dernier est plus spécifique et définit précisément le projet de d'essai ou de thèse. Le choix du domaine de recherche peut être soit une création de l'étudiant.e, soit une suggestion de la direction de thèse reliée à ses propres travaux de recherche. Pour sa part, le choix du sujet de recherche implique habituellement une lecture étendue des textes généraux couvrant le domaine de recherche choisi. Ces lectures permettent d'identifier les questions inexplorées ou controversées et, ainsi, de cerner un sujet original qui contribuera vraiment à l'avancement des connaissances (soit théoriques, soit empiriques, soit métriques) dans le domaine de recherche (critère important pour reconnaître que le projet est de niveau doctoral).

#### **Questions de recherche et/ou hypothèses**

Selon le sujet de recherche retenu et le type de méthode utilisée (qualitative, quantitative, etc.), les objectifs spécifiques de l'étude peuvent prendre la forme de questions et/ou d'hypothèses plus systématiques à vérifier. Cette seconde étape n'est pas totalement

indépendante de la suivante, dans la mesure où les questions et/ou hypothèses sont souvent présentées en référence à la méthode de collecte retenue.

### **Le cadre méthodologique**

Cette étape vise à identifier le type de méthode de recherche approprié pour atteindre les objectifs. Traditionnellement, la méthode de recherche retenue inclut quatre éléments essentiels : (a) l'échantillon, (b) les instruments, (c) la procédure de collecte, et (d) la démarche d'analyse des données. Ces étapes seront adaptées selon le type de méthode utilisée.

Dès la première année de formation, l'étudiant.e en collaboration avec sa direction de recherche travaille à colliger les informations pertinentes au sujet de recherche. Des rencontres avec sa direction de recherche permettront notamment d'obtenir des suggestions de lecture, de discuter d'aspects méthodologiques, afin de préparer l'inscription future au séminaire du PRD. À la suite de son inscription, durant l'été qui précède le début du séminaire, l'étudiant aura pour objectif de structurer et d'organiser ces différentes informations pour ainsi mettre en place des ébauches de chacune des sections susmentionnées.

L'étudiant.e, avec l'aide de sa direction de d'essai ou de thèse, aura alors idéalement déjà fait suffisamment de travail sur son projet de recherche durant la première année (ou les deux premières années) de son parcours doctoral pour arriver au séminaire PSY8331 avec une première ébauche comprenant un aperçu des grandes lignes de son projet : sujet, population ciblée, contexte théorique suffisamment étoffé, méthodes envisagées, ébauches de questions et/ou d'hypothèses de recherche.

Le séminaire PSY8331 sera le lieu où l'étudiant.e rédigera la version finale de son PRD qui sera déposée et évaluée. S'il y a lieu, des modifications mineures seront apportées à son PRD avant et à la suite de l'examen doctoral selon les recommandations du comité d'évaluation du PRD.

Normalement, la thèse ou l'essai constitue la concrétisation du PRD. Il peut arriver que pour des raisons de méthodologie, d'échantillon, ou pour toute autre raison importante, l'étudiant.e et sa direction de d'essai ou de thèse réalisent que le projet de recherche ne pourra être mené à terme selon la description faite dans le PRD déjà approuvé et qu'il faille apporter des modifications majeures au projet. Dans ce cas, l'étudiant.e devra déposer un nouveau PRD (ou un document expliquant les modifications) qui sera évalué et approuvé conjointement par les membres du comité qui avait évalué précédemment son PRD. Cette situation s'applique aussi lorsque l'étudiant.e, pendant son parcours de formation, décide de changer de profil, passant de la thèse à l'essai ou inversement.

### **b. Éléments concrets du PRD**

Ce document peut prendre une allure bien différente selon le champ d'études, l'ampleur de la littérature pertinente, le type d'approche méthodologique, sans compter les exigences personnelles que se fixent les étudiant.e.s ou que leur fixe leur direction de recherche. Mais même dans le cas d'un essai doctoral dont la facture serait très clinique ou issue d'une méthode de recherche qualitative exploratoire, certains éléments essentiels devraient se retrouver dans le PRD afin de pouvoir en évaluer la faisabilité et la valeur scientifique.

### c. Plan sommaire du PRD (à titre d'exemple)

Voici, schématiquement, un plan qui peut guider l'étudiant dans la rédaction de son PRD. Ce plan pourra être adapté selon le sujet, l'approche, la méthode de recherche, et avec l'accord du professeur responsable du séminaire PSY8331. Une courte description suit le plan ci-après.

<p><b>Introduction</b></p> <p><b>Cadres théoriques, conceptuels et objectifs</b></p> <p>a) Problématique</p> <p>b) Recension des écrits</p> <p>c) Questions ou hypothèses de recherche</p> <p><b>Méthode de recherche</b></p> <p>a) Participants</p> <p>b) Méthodes de cueillette des données, instruments, etc.</p> <p>c) Procédure</p> <p>d) Devis de recherche et plan d'analyse des données</p> <p><b>Éthique</b></p>
---

#### Description des rubriques suggérées

##### *Introduction*

Il s'agit brièvement :

- d'identifier le domaine de recherche
- d'y situer le sujet précis de l'étude et de le justifier brièvement (ex. : ampleur du problème, importance méthodologique ou clinique du problème, etc.)
- de donner le plan du PRD

##### *Cadre conceptuel et objectifs*

- Problématique

Cette première section sert principalement à 1) préciser plus en détail le sujet de la recherche, l'origine des questions de recherche et les raisons qui ont amené l'étudiant.e à choisir ce sujet et 2) démontrer l'importance et l'actualité de ce sujet d'étude. Au besoin, certains éléments pourront être reportés après la formulation des questions et/ou hypothèses de recherche afin de démontrer l'importance de l'étude.

- Recension des écrits

Cette section sert à situer l'étude dans une démarche de développement des connaissances scientifiques. L'étudiant.e présente les cadres théoriques et conceptuels sur lesquels se fonde sa recherche. Il.elle adopte normalement une démarche en entonnoir, c'est-à-dire qui part d'un contexte plus large (le domaine) et se termine avec les travaux antérieurs qui ont directement inspiré l'étude projetée.

Le défi consiste à établir un point de départ approprié (ni trop distant, ni trop proximal), puis à resserrer le sujet à un rythme approprié (ni trop lent, ni trop brusque). Les études citées peuvent concerner des problématiques similaires au sujet proposé, des populations similaires, des variables (dépendantes ou indépendantes) similaires, ou des méthodes de

recherche apparentées par exemple. La qualité des critiques et des synthèses est très importante. La conclusion de cette section sert à préparer directement la présentation des objectifs spécifiques de l'étude.

- Questions ou hypothèses de recherche

L'étude peut prendre plusieurs formes : qualitative, descriptive, expérimentale, études de cas, etc. Certaines démarches plus exploratoires, certaines méthodes de recherche qualitatives ou cliniques conduisent à formuler les objectifs plutôt sous forme de questions que d'hypothèses précises. Il est important de bien montrer le lien entre les questions ou les hypothèses et le cadre conceptuel présenté dans la section précédente. Dans le cas d'une thèse par articles (2 minimum pour le Ph.D. et le Ph.D/Psy.D; 1 pour l'essai de Psy.D.), il peut être pertinent d'indiquer quelles sont les hypothèses ou questions qui feront l'objet de chaque article.

**IMPORTANT**

**Cette section devrait pouvoir se faire en une quinzaine de pages environ. Il ne s'agit pas ici d'un relevé exhaustif des écrits sur le sujet, mais d'un matériel suffisamment solide pour bien soutenir le sujet d'étude, les questions de recherche et/ou hypothèses ainsi que la méthode de recherche choisie.**

*Méthode relative aux données*

- Participants

Il s'agit ici essentiellement de préciser (a) la population cible, (b) le mode de sélection ou de recrutement des participant.e.s et la taille prévue de l'échantillon, (c) les caractéristiques de cet échantillon, spécialement tout critère servant à inclure (ex. : homme et femme, âge < 65, souffrant de dépression) ou exclure (ex. : souffrant de PTSD), et (d) les modalités de recrutement (ex. : les moyens, le lieu, les différents temps de mesure etc.) et le nombre espéré de participant.e.s dans les lieux de recrutement. Ce dernier point est essentiel pour juger de la faisabilité de l'étude. En effet, un projet peut être excellent du point de vue méthodologique, mais requérir un nombre de sujets qui, considérant ceux disponibles dans les lieux choisis, exigerait une durée de recrutement qui risquerait de compromettre la réalisation de l'essai ou de la thèse dans les délais raisonnables et conformes à la durée des études. Enfin, s'il s'agit d'une approche quantitative, la justification de la taille de l'échantillon devrait se faire dans la section analyse statistique.

- Méthodes de cueillette des données, instruments, etc.

Il s'agit ici de décrire la méthode et les instruments prévus pour la collecte des données : appareillage, tests, questionnaires, modèle d'entrevue, grille d'entrevue, etc. Les motifs de choix de chaque instrument, en fonction 1) de leurs qualités psychométriques, 2) de la durée de passation, 3) de l'approche théorique, etc., doivent être précisés. Il faut également indiquer, quand il s'agit de questionnaires comportant plusieurs énoncés, le mode de calcul du score de chacune des variables qui y sont incluses. La provenance des questionnaires doit être mentionnée, de même que celle de la version validée en langue française pour ceux traduits d'une autre langue.

Dans le cas d'approches qualitatives, ou dans le contexte de type d'entrevues associatives, si on ne peut pas toujours déterminer à l'avance le contenu des entrevues, il convient néanmoins de décrire la méthode de recherche envisagée pour réaliser les entrevues et de l'étayer par la présentation du modèle théorique privilégié, servant d'assise au choix de la grille ou de la méthode d'analyse. Au niveau de l'analyse du discours, des dessins, des textes écrits, etc., les stratégies adoptées doivent être justifiées et reliées à des écrits identifiés (qu'ils soient empruntés aux théories du langage, à la sémiologie, aux divers schèmes d'évaluation clinique ou autre). Dans le cas de certains tests projectifs, il pourrait être pertinent de décrire et justifier la méthode de passation et d'analyse (qualitative, de contenu, cotation, etc.). Lors de l'élaboration ou de la validation d'un nouvel outil, les principes de sa création doivent être explicités, de même que toute étude psychométrique prévue, soit avant la collecte principale, soit en même temps que celle-ci. Il est normal qu'une copie des instruments papier-crayon soit placée en annexe du PRD, si ceux-ci ne sont pas des instruments connus déjà sur le marché (ou sous la protection de droits d'auteurs, ce qui ne vous autorise pas à les publier). Il faut donc ici décrire, toutes les variables (dépendantes, indépendantes et de contrôle) qui seront mesurées ou explorées (psychologiques, démographiques, médicales ou autres), les moyens utilisés pour ce faire, (dossiers, entrevues, questionnaires ad hoc, instruments déjà existants, etc.), les raisons qui motivent le choix de ces paramètres ainsi que le choix des instruments y afférant.

- Procédure

Il s'agit ici de décrire tous les détails pertinents reliés à la collecte, tant dans la manière que dans son déroulement chronologique. On y fera donc mention de l'ensemble des paramètres relatifs au mode de recrutement des participants, à leur répartition, au temps de mesure, ou encore aux différents instruments employés pour ce faire.

A titre d'exemple, selon une approche quantitative, dans une situation qui impliquerait une manipulation expérimentale telle que l'administration d'un traitement, il serait attendu de l'étudiant qu'il décrive avec précision le traitement, son mode d'administration, les qualifications de la personne chargée de l'inoculer, l'existence éventuelle d'un protocole en double-aveugle lors de l'administration, les rôles de la personne chargée de l'inoculation dans le protocole expérimental subséquent, etc. En somme, il est attendu de l'étudiant.e qu'il précise les éléments inhérents à son protocole de recherche de sorte que chacun de ses relecteurs puissent en saisir le déroulement détaillé de façon globale.

Un exemple similaire selon une approche qualitative pourrait impliquer la description d'une procédure spécifique d'accord inter-juges, de la formation des personnes chargées d'effectuer des entrevues, d'un protocole d'observation direct ou indirect (enregistrements). Lors d'entrevues susceptibles d'entraîner des analyses de contenu, il serait aussi important de détailler la procédure de cueillette de données (nombre des entrevues, type de matériel recueilli, modèle de l'entrevue, etc.), de l'arrimer de façon claire aux théories sur lesquelles elle s'appuie, et de faire la démonstration de la façon dont le nombre d'entrevues est relié à la saturation des données ou à une autre méthode d'analyse (certaines approches à l'entrevue peuvent demander de voir un sujet à de nombreuses reprises pour atteindre une saturation assurant une meilleure validité). Notez que les données issues de matériel de psychothérapie doivent se conformer aux normes éthiques en vigueur dans le milieu clinique (des explications doivent être données dans la section portant sur l'éthique).

- Devis de recherche et plan d'analyse des données

Dans une approche quantitative, cette section du PRD précise, s'il y a lieu, le devis de recherche (expérimental, quasi expérimental, corrélationnelle, cohorte, série temporelle, cas unique, etc.), les principales étapes de la transformation des données brutes en fichiers informatiques, les analyses descriptives initiales et les analyses inférentielles plus poussées qui leur font suite (e.g. ANOVA, MANOVA, analyses factorielles, etc.). Il convient d'indiquer séparément, pour chaque objectif et ou hypothèse, quelle est la stratégie d'analyse prévue. C'est ici que doit être présenté un éventuel calcul de puissance statistique qui justifie le nombre de sujets à recruter, en incluant des prévisions d'attrition.

Dans le cas d'analyse qualitative, la stratégie doit être décrite et le processus de la démarche interprétative doit être relié de façon explicite aux théories sur lesquelles elle s'appuie. Le nombre de sujets et le nombre approximatif d'entrevues (si ce nombre est prévisible et pertinent) devraient être justifiés en fonction de critères définis (ex. : saturation des contenus, ampleur de l'information recueillie, etc.). On devrait aussi mentionner si des analyses quantitatives seront faites sur les contenus et si oui, lesquelles.

### *Éthique*

Le PRD doit tenir compte des principes éthiques de la recherche avec les êtres humains définis par la politique des trois grands organismes subventionnaires canadiens. La politique peut être facilement trouvée sur le site web de ces organismes :

<http://www.pre.ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2018-fr-interactive-final.pdf>

De plus, ces grands principes sont enseignés dans le cours PSY8412 Déontologie en psychologie.

Si la recherche effectuée par l'étudiant.e se fait dans le cadre d'un projet déjà approuvé par le comité éthique institutionnel, il n'a pas à présenter de demande d'approbation au comité d'éthique départemental. Dans ce cas, au moment du dépôt de la thèse ou de l'essai doctoral, l'étudiant.e devra mettre en annexe une copie du certificat éthique du projet dans lequel son travail doctoral est inclus et sur lequel son nom doit absolument apparaître. Cependant, tout PRD (qu'il y ait ou non eu approbation éthique préalable) doit contenir une section démontrant comment le projet respecte les politiques éthiques des organismes subventionnaires canadiens. Ce sont ces principes qui sont utilisés par le comité Comités d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ). Au besoin, veuillez consulter le site web suivant :

<https://cerpe.uqam.ca/>

En conclusion, le PRD doit, dans cette section, montrer comment il rencontre les objectifs éthiques de la politique officielle, notamment en ce qui a trait aux points suivants :

- Le respect de la personne
- La recherche du bien pour autrui et la non-malfaisance
- L'équité
- Le choix réfléchi du sujet de l'étude
- L'évaluation et la réduction des risques par rapport aux avantages anticipés

- Le risque minimal
- Le consentement libre et éclairé
- Recherches impliquant la participation de communautés autochtones
- Droit de retrait et soutien
- Le droit à la protection de la vie privée

#### **Important**

**L'étudiant.e dont le projet de recherche n'a pas fait l'objet d'une approbation éthique institutionnelle doit soumettre une demande d'approbation éthique auprès du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ), demande accompagnée de son PRD lorsque celui-ci a été accepté par le comité d'évaluation du PRD. Avant l'envoi des documents au CERPÉ, la signature de la direction des cycles supérieurs en psychologie est requise. L'étudiant.e devra aussi joindre à sa demande une copie d'attestation qu'il a complété avec succès le didacticiel de formation éthique pour la recherche avec des êtres humains qu'il trouvera aussi à l'adresse suivante : <http://eptc2fer.ca/welcome>**

#### **d. Présentation formelle du PRD**

Sur le plan formel, le PRD doit respecter un certain nombre de règles de présentation. Le PRD représente un document qui ne sera pas publié, mais qui est déposé au dossier de l'étudiant. Le document fera entre 20 et 25 pages maximum s'il s'agit d'un PED, entre 30 et 35 pages maximum s'il s'agit d'un PTD. L'ensemble des marges sera uniforme et d'une largeur de 2,54 cm. La police utilisée sera le Times New Roman (taille 12), l'interligne sera de 1,5 pt et le document sera justifié.

Important : En vertu de l'article 3 de la seconde directive de la Politique 50 de l'UQAM (Politique relative à la langue française – Page 10), l'étudiant.e peut être exceptionnellement autorisé à rédiger sa thèse dans une autre langue que le français. Le cas échéant, il doit néanmoins composer un résumé en langue française. Sous réserve de l'autorisation préalable, la soutenance peut être tenue dans la langue de préférence choisie pour la rédaction. Ces mêmes exigences s'appliquent au PRD. L'étudiant.e qui souhaite disposer de cette prérogative doit en effectuer la demande au SCAE.

#### **Important**

**Le PRD est un document différent de la thèse ou de l'essai, il a pour objectif de préciser le cadre, les objectifs et la méthodologie de l'étude (ou études) qui sera réalisée comme thèse ou essai de doctorat en psychologie. La facture du document sera faite de manière soutenue, mais non exhaustive, car il s'agit en fait d'annoncer les grandes lignes du projet de recherche à venir. Vous devez garder en mémoire qu'il s'agit alors d'une proposition, d'un « PROJET de recherche doctorale ». Ainsi, un PED devrait avoir entre 20 et 25 pages, tandis qu'un PTD devrait avoir entre 30 et 35 pages, annexes et références exclues.**

**Annexe A**  
**Principes directeurs de l'essai de Psy.D. à l'UQAM**

### **a. Principe général du doctorat Psy.D. de l'UQAM**

Le doctorat Psy.D. est un doctorat formant à la pratique de la psychologie. Cette formation doit inclure aussi une formation suffisante à la recherche liée à son domaine de pratique pour permettre à l'étudiant de pouvoir comprendre et analyser de façon critique les publications et les devis de recherche, effectuer de la recherche appliquée développer ses capacités de communications écrites et orales, (publications, conférences, etc).

En conséquence l'essai de Psy.D. doit être vu comme une composante intégrée du doctorat axé sur la pratique. L'essai doit donc contribuer à la formation professionnelle du candidat par l'acquisition d'outils conceptuels et techniques au cours de sa formation.

### **b. Principes généraux de l'essai de Psy.D.**

L'essai de Psy. D. est un exposé écrit provenant de la production d'une recherche (qu'elle soit clinique, appliquée, théorique ou sous quelque autre modèle pertinent à la formation professionnelle de l'étudiant). L'essai démontre la capacité d'une personne à contribuer à l'évolution de son domaine d'études. Ce domaine de recherche devrait autant que possible être lié à la pratique professionnelle de la psychologie prise au sens large (évaluation, intervention, formation, supervision, etc.). Il s'agit de réaffirmer que la formation du Psy.D. est un tout cohérent comprenant les cours, les stages et l'essai, dont l'axe central est la formation d'un professionnel compétent. La définition du terme « recherche » ne doit pas être confondue avec une méthode particulière de recherche, cette recherche doit donc le plus possible permettre à l'étudiant d'acquérir par exemple la maîtrise d'instruments méthodologiques ou encore la maîtrise des aspects conceptuels qui pourront lui être utiles dans la pratique professionnelle de la psychologie.

L'essai de Psy.D. sera soutenu devant jury. Cette façon de faire permet de démontrer que le candidat possède effectivement la maîtrise suffisante de son domaine de thèse pour pouvoir en discuter en public avec les membres du jury. De plus, la soutenance permettra d'évaluer la capacité du candidat à transmettre oralement ses connaissances.

### **c. Principes secondaires et explicatifs**

- L'essai de Psy.D. doit contribuer à la formation pratique préconisée dans le programme. La problématique, et les questions de recherche pourraient donc être en lien étroit avec la pratique de la psychologie et même permettre à l'étudiant d'effectuer une recherche et un essai émanant par exemple de ses stages et de sa pratique s'il y a lieu. Cependant, et il importe de le souligner, cette philosophie ne vise pas à exclure la participation d'un étudiant à une recherche empirique, ou à un projet de recherche de plus grande envergure dont une partie donnerait lieu à son essai.
- L'essai de Psy.D. devrait favoriser l'élargissement de l'éventail des méthodes de recherche. Bien qu'aucune restriction sur le plan méthodologique n'existe dans quelconque profil de doctorat, la philosophie de formation préconisée dans le Psy.D. veut favoriser l'ouverture à des méthodologies, qui sont celles de la pratique professionnelle (comme par exemple des études de cas, l'analyse de l'application d'un modèle d'intervention ou d'un modèle diagnostique, de la recherche-action, l'implantation d'un programme et son analyse, les méthodes qualitatives et historiques, la comparaison critique et originale de modalités d'intervention et d'évaluation ainsi

que toute autre méthode permettant de répondre de manière valable à la question à l'étude).

- Le Psy.D. étant un doctorat de 5 ans, pendant lequel l'étudiant fera environ 6 sessions de stages, il faut donc que l'ampleur de l'essai soit limitée de façon à la rendre réalisable à l'intérieur de ce délai. Une session à plein temps au doctorat équivaut à 15 crédits. La thèse de Psy.D. valant 18 crédits, une certaine logique amène à penser que l'ampleur du travail demandé à un étudiant pour la rédaction de sa thèse correspond donc environ à une session universitaire. Cependant, la réflexion menant au projet d'essai doctoral (PED), la rédaction du PED, la collecte de donnée (s'il y a lieu) et les autres étapes devront logiquement être effectués au cours de la scolarité précédente. Il importe aussi de souligner que la collecte de données (dans le cas où elle s'avère nécessaire) devrait demeurer dans des limites temporelles raisonnables ; en ce sens elle ne devrait pas dépasser deux trimestres.
- L'essai de Psy.D. doit toujours reposer sur des assises théoriques solides, doit contenir un apport personnel et inclure une réflexion critique ; l'analyse critique des énoncés et conclusions de la thèse faisant partie inhérente de la capacité de l'étudiant à contribuer à l'évolution de son domaine de recherche.
- L'essai de Psy.D. ne peut être constitué que d'un rapport de stages, bien qu'il puisse utiliser du matériel issu des stages de l'étudiant selon les considérations indiquées plus bas au sujet des essais pratiques ou cliniques (puisque l'esprit du Psy. D. veut favoriser l'utilisation de matériel clinique ou de données issus des stages).
- L'essai de Psy.D. peut être un essai théorique, auquel cas, l'apport personnel doit être perceptible : il ne peut s'agir par exemple d'une simple recension de la littérature à moins que celle-ci ne débouche sur une proposition théorique, méthodologique ou un autre type d'apport personnel et original.
- L'essai de Psy.D. peut être un essai pratique ou clinique (étude de cas, implantation d'un programme, comparaison de modalités d'intervention ou de schèmes théoriques, etc.) auquel cas l'essai devrait s'appuyer sur des assises théoriques bien identifiées et présenter une analyse critique sérieuse de la démarche, notamment par un retour à la théorie, par une réflexion épistémologique, etc.
- Les essais de types clinique ou pratique respecteront l'ampleur des mesures liées au domaine de la pratique en question et tenir compte, au niveau des conclusions, des limites de la méthodologie et de l'ampleur de la recherche (une étude de cas ne demande pas de groupe contrôle mais reste modeste quant à la généralisation des résultats par exemple)
- L'essai de Psy.D. pourra être constitué d'un article publiable ou son équivalent (œuvre publiée, livre, modèle classique de thèse, document audio-visuel, document de formation, etc).
- L'ampleur limitée de l'essai n'exclut pas la nécessité de rigueur scientifique, la nécessité de baser celle-ci sur des assises théoriques solides, sur une démarche clinique rigoureuse, et la nécessité de réflexion critique sur la démarche de l'essai.

#### **d. Exemples d'essais de Psy.D. acceptables**

- Étude de cas approfondie (modèle étude de cas unique ou comparaison systématisée de cas) étayée par une réflexion théorique (cas de psychothérapie, de diagnostic, de plan d'intervention, de projet, etc.). Les assises théoriques devront être explicitées et une analyse critique du processus et de la théorie impliqués conclura l'essai. Dans ce sens, la philosophie de l'essai veut favoriser la possibilité qu'un étudiant puisse utiliser l'expérience clinique de ses stages pour effectuer une telle étude.
- Rapport sur la création ou l'implantation d'un projet (clinique, intervention, traitement, intervention communautaire, etc.)
- Analyse de processus thérapeutiques actifs dans l'intervention professionnelle
- Recherche sur la comparaison des modèles de psychothérapie et efficacité de la psychothérapie
- Application novatrice d'un instrument de mesure reconnu
- Validation d'un programme d'intervention, d'une démarche thérapeutique
- Article empirique dans un domaine de la psychologie appliquée
- Document audio-visuel ou CDROM de formation, le tout encadré par un écrit révélant les bases théoriques et empiriques du projet
- Ouvrage permettant le transfert des connaissances. Par exemple, programme de formation à des intervenant de première ligne en prévention du suicide, violence conjugale, etc. Comme pour le point précédent, le tout encadré par un écrit révélant les bases théoriques et empiriques du projet
- Étude empirique, essai théorique portant sur des caractéristiques cognitives, affectives, sociales, neuropsychologiques ou autres pouvant trouver des applications au niveau de la pratique professionnelle.
- Autres

**Annexe B**  
**Formulaire d'évaluation du projet de recherche doctorale**

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU PROJET DE RECHERCHE DOCTORALE

Nom de l'étudiant:

---

Code permanent:

---

Nom de l'évaluateur:

---

Date de dépôt du PRD :

---

PSY 8331 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse

Ce cours vise à aider l'étudiant à élaborer et à présenter son projet d'essai doctoral (PED) ou son projet de thèse doctoral (PTD). Règles et principes de l'élaboration et de présentation d'un projet d'essai ou de thèse. Établissement d'une problématique de recherche. Choix d'une méthodologie appropriée au champ de recherche de l'étudiant. Analyse critique des différentes techniques analytiques appropriées. Activité individuelle qui donne lieu à l'établissement d'une entente d'encadrement entre l'étudiant et son directeur de recherche.

Signature de l'évaluateur :

---

**Annexe C**  
**Formulaire d'évaluation du PRD**

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU PRD

Nom de l'étudiant :

Nom de l'évaluateur :

Échelle:      1= faible,      2= moyen      3= bon,      4= excellent

### Section 1 (recension des écrits, hypothèses, etc)

	1	2	3	4
• Problématique bien définie -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Revue des écrits supporte bien les objectifs -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Les objectifs sont formulés clairement -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Les hypothèses ou questions de recherche sont claires et formulées de façon opérationnelle -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Section 2 (méthodologie)

• Définition de clientèles cibles et critères d'inclusion/exclusions bien définis -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Description claire des instruments de mesures et de leurs qualités psychométriques -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Justification adéquate du choix des instruments -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Procédure de recrutement claire -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Lieu(x) de recrutements identifié(s) -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Faisabilité et durée du recrutement justifiées -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Cédule d'administration des mesures(s'il y a lieu)-----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Procédure de traitement bien définie (son application, ses composantes et le personnel le donnant) (s'il y a lieu)-----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Section 3 (analyse des données)

• Identification du devis claire et justifiée -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Justification de la taille d'échantillon et de la puissance s'il y a lieu -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Description claire des stratégies d'analyses (qualitatives ou quantitatives ou les 2) en fonction des hypothèses ou des questions -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Section 4 (qualité du projet)

• Qualité de la présentation (forme) -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Qualité de la langue -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Originalité du travail satisfaisante -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Ampleur du travail adéquate (ni trop, ni trop peu) -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Échéancier adéquat -----	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Section 5 (déontologie)

Les exigences institutionnelles (formulaire de consentement, formulaire déontologique, etc.) sont-elles rencontrées ?  
-----

OUI

NON

Page suivante -----

### **Évaluation globale**

- Je recommande la tenue de l'examen oral sans modification au projet.
- Je recommande la tenue de l'examen oral avec corrections mineures au projet.
- Je demande la révision majeure du projet avant la tenue de l'examen oral.

---

**Commentaires justifiant l'évaluation des différentes sections et  
suggérant les modifications à apporter à chacune.**

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

## **Annexe D**

### **Formulaire synthèse des évaluations du manuscrit du PRD**

**FORMULAIRE SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS DU MANUSCRIT DU PRD**

Nom de l'étudiant: \_\_\_\_\_

- PTD**  **PED**  
 **Première version**  **Version révisée (# \_\_\_\_\_)**

**Membres du comité d'évaluation du PRD****Directeur de recherche** : date de réception de son évaluation

\_\_\_\_\_

**Codirecteur de recherche** : date de réception de son évaluation

\_\_\_\_\_

**Professeur évaluateur** : date de réception de son évaluation

\_\_\_\_\_

**Professeur responsable du séminaire:**

Signature \_\_\_\_\_ date de la synthèse :

\_\_\_\_\_

**Synthèse des évaluations**

- Le PRD est accepté sans correction, les évaluateurs proposent la tenue de l'examen oral.
- Le PRD est accepté avec corrections mineures, les évaluateurs recommandent cependant la tenue de l'examen oral.
- Les évaluateurs proposent une révision majeure du projet avant la tenue de l'examen oral.

**Dans le cas d'une absence de consensus entre les évaluateurs :**

- Une rencontre de conciliation nécessaire entre les évaluateurs, la présence du président.ou de la présidente du SCAE est requise.



**Annexe E**  
**Formulaire synthèse de l'examen doctoral**

## FORMULAIRE SYNTHÈSE DE L'EXAMEN DOCTORAL

Nom de l'étudiant:

---

Date de l'examen doctoral: \_\_\_\_\_

### Présences :

O - Directeur de recherche

---

O - Codirecteur de recherche

---

O - Professeur évaluateur

---

O - Responsable du séminaire

---

### Commentaires des membres du comité :

---

---

---

---

---

---

Résultat de l'examen doctoral : \_\_\_\_\_

Signature du responsable du séminaire

---

**Annexe F**  
**Formulaire d'autorisation pour inscription au premier internat**

**Formulaire d'autorisation pour inscription au premier internat  
Attestation PSY8331 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse**

Nom de l'étudiant, étudiante: \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_

Tel que précisé dans la politique d'encadrement du projet de recherche doctoral (PRD) proposé par le CECS, modification approuvée par le département de psychologie et la commission des études de l'UQAM en mai 2014, l'accès au premier internat est conditionnel à la réussite du cours PSY8331 : séminaire lié à l'essai ou à la thèse.

Ce document confirme que l'étudiant.e a bel et bien complété cette exigence, soit :

- ou
- Le cours a été complété avec succès et le résultat apparaît au dossier académique de l'étudiant.e (joindre un relevé de notes à la présente demande, la signature du professeur responsable du PSY8311 n'est pas requise);
- ou
- Le résultat n'apparaît pas encore au dossier de l'étudiant.e, et le professeur responsable du PSY8311, par sa signature, reconnaît que :
- ou
- L'étudiant.e a complété avec succès le séminaire (résultat à être inscrit prochainement au dossier).
- La complétion du PRD est imminente.

Nom du professeur responsable du cours PSY8331 \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_

Signature du professeur responsable du cours PSY8331 \_\_\_\_\_

**IMPORTANT**

**La réussite du PSY8311 étant un préalable à l'inscription au premier internat, l'étudiant.e ne peut pas être inscrit sans démontrer qu'il ou elle a complété cette exigence. La participation à un internat, sans l'autorisation de la direction des cycles supérieurs et de la coordination des stages, ne sera pas reconnue par le département et l'étudiant ne sera pas couvert par les assurances de l'UQAM aux stagiaires**

Signature de l'étudiant.e \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_